



COMMUNE DE MESSERY

THONON
agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE THONON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération en date du 14 novembre 2017,

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du P.L.U de la commune de Messery, durant 36 jours consécutifs, du mercredi 03 janvier 2018 au mercredi 07 février 2018 inclus.

Monsieur André BARBET, a été désigné par le Président du Tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée du dossier d'enquête publique, un registre dématérialisé sera disponible sur le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/543> et un poste informatique sera à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la Mairie de Messery, durant les heures d'ouverture au public dudit service.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération <http://www.cc-baschablais.com> à la rubrique Urbanisme.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, à la mairie de Messery aux horaires d'ouverture, sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie – 1 Chemin de la Cure 74140 MESSERY - lequel les annexera au registre.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à urbanisme@messery.fr à l'attention du commissaire enquêteur - lequel les annexera au registre.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Messery pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 08 janvier 2018 de 15h à 18h ;
- jeudi 18 janvier 2018 de 15h à 18h ;
- mercredi 24 janvier 2018 de 9h à 12h ;
- samedi 03 février 2018 de 9h à 12h ;
- mercredi 07 février 2018 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Messery pour y être tenue, sans délai dès sa réception, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il sera également publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <http://www.cc-baschablais.com> à la rubrique Urbanisme.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Affiché le

Le Président de Thonon Agglomération

MAIRIE DE MESSERY
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
Et, le premier samedi du mois.